

# RÉUNIONS D'INFORMATION

## INTERVENTIONS PRÉPARATOIRES

FÉVRIER - MARS 2024

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR :

[WWW.LIGNE-MONTPELLIER-PERPIGNAN.COM](http://WWW.LIGNE-MONTPELLIER-PERPIGNAN.COM)

# Ordre du jour

- 1 ACTUALITES DU PROJET**
- 2 LA CAMPAGNE DE SONDAGES**
- 3 LES TRAVAUX DE SONDAGES**
- 4 LES DEMARCHES FONCIERES**
- 5 LE PROTOCOLE INDEMNITAIRE**



LIGNE NOUVELLE  
**Montpellier  
Perpignan**

**1** MONTPELLIER ↔ BEZIERS



# ACTUALITES DU PROJET

# Le projet LNMP en un coup d'œil



**150 km**

de ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan

Un projet réalisé en **2 phases**

## PHASE 1 MONTPELLIER ↔ BÉZIERS



**52,3 km**  
de ligne nouvelle  
**+7 km**  
de raccordements



**ligne mixte**



**2 Mds d'euros**  
CE 2020

## PHASE 2 BÉZIERS ↔ PERPIGNAN



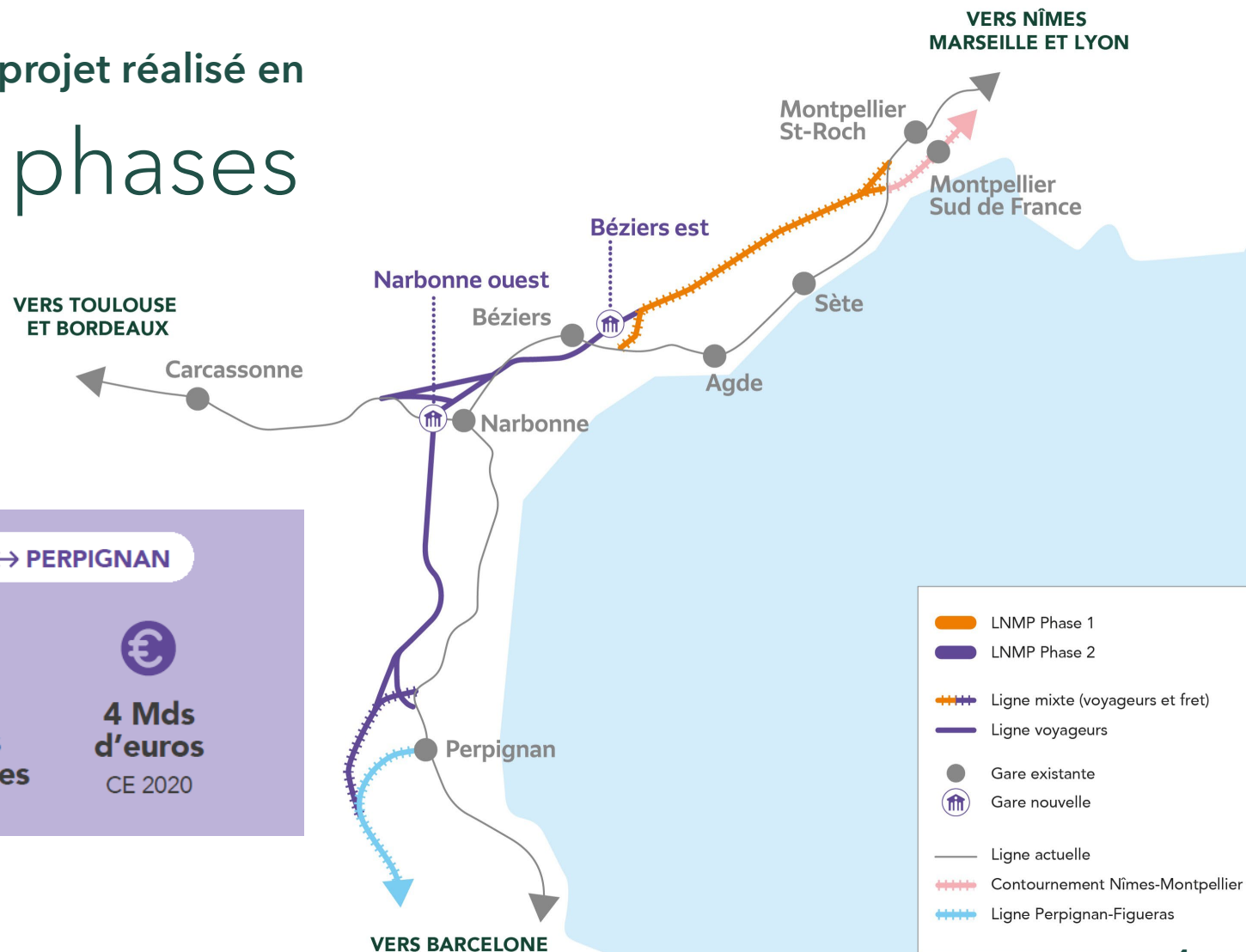
**97,7 km**  
de ligne nouvelle  
**+23 km**  
de raccordements



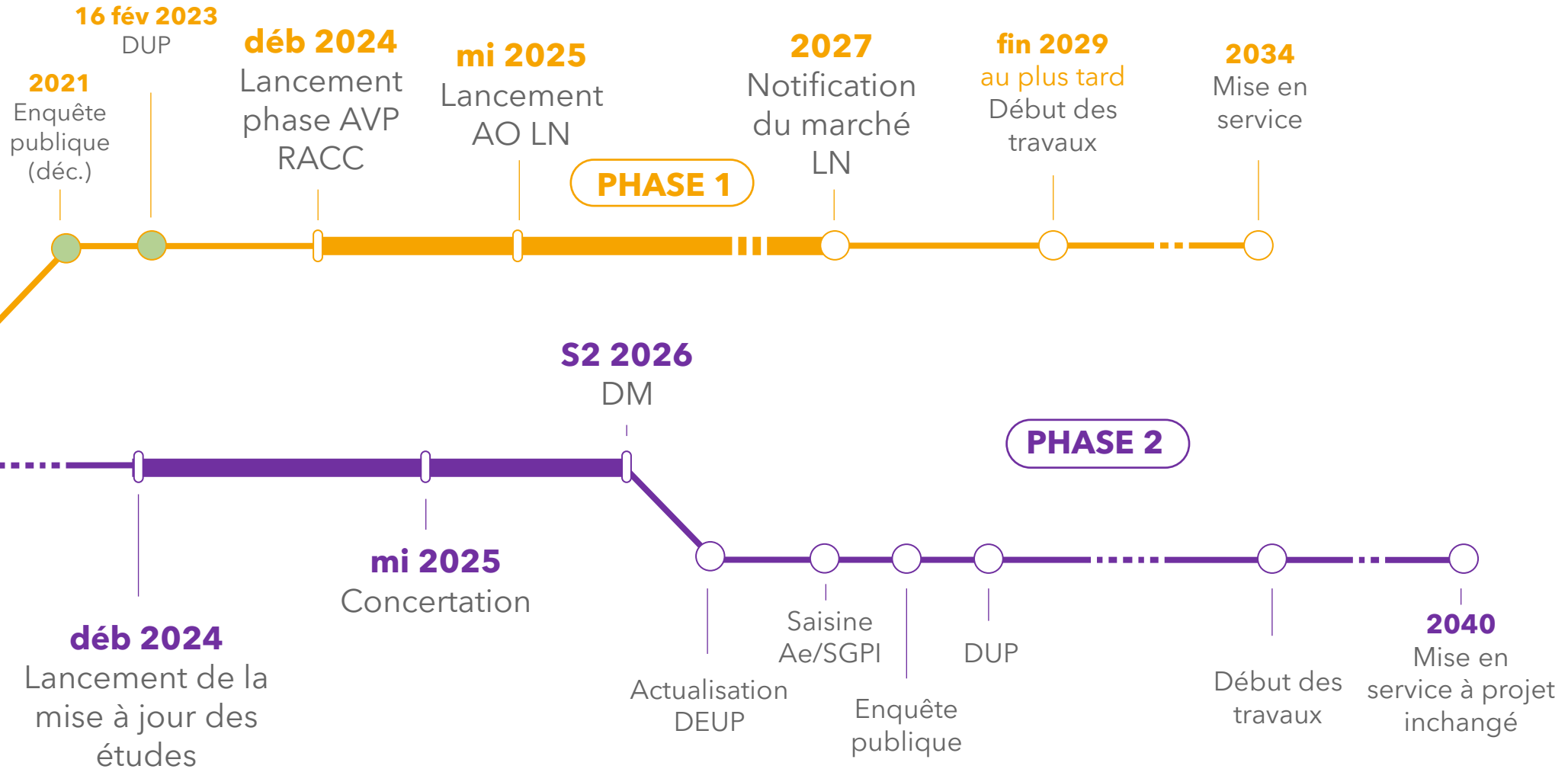
**2 gares nouvelles**



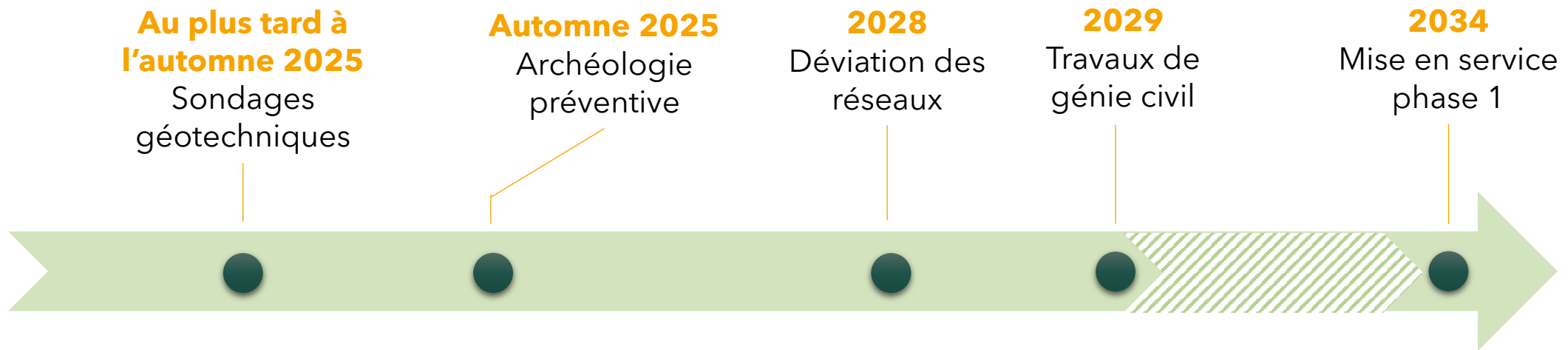
**4 Mds d'euros**  
CE 2020



# Calendrier prévisionnel phases 1&2



# Planning prévisionnel des travaux



2

# LA CAMPAGNE DE SONDAGES

# Qu'est-ce qu'un sondage géotechnique et quelle est son utilité ?

Le sondage géotechnique est une investigation généralement réalisée par forage du sous-sol

Objectif des sondages

Déterminer les caractéristiques mécaniques des terrains qui vont être amenés à supporter un ouvrage (remblai, déblai, ouvrage d'art...)

Evaluer les risques naturels recensés dans l'environnement autour du terrain et les impacts qu'ils pourraient avoir sur les futurs ouvrages

Lever les incertitudes

Confirmer les hypothèses de conception

Maitriser les risques géotechniques

Assurer la pérennité des ouvrages en terre et des ouvrages d'art

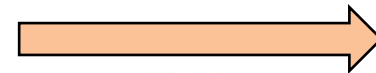
Garantir la stabilité des ouvrages  
Etablir un bilan des matériaux du projet  
Mouvement des terres



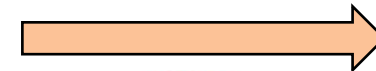
# Le choix de l'implantation géographique

Le choix de l'implantation géographique des sondages est le fruit d'une réflexion prenant en compte plusieurs critères et expertises

Analyse préliminaire  
par les experts  
géotechniciens



Expertise  
environnementale  
et réglementaire



La nature de l'ouvrage à réaliser  
Ouvrage en terre (remblai ou déblai de hauteur importante) ou ouvrage d'art (tranchée tunnel, viaduc...)

Le contexte géologique, hydrogéologique et géotechnique du site

Prise en compte de la zone d'influence géotechnique

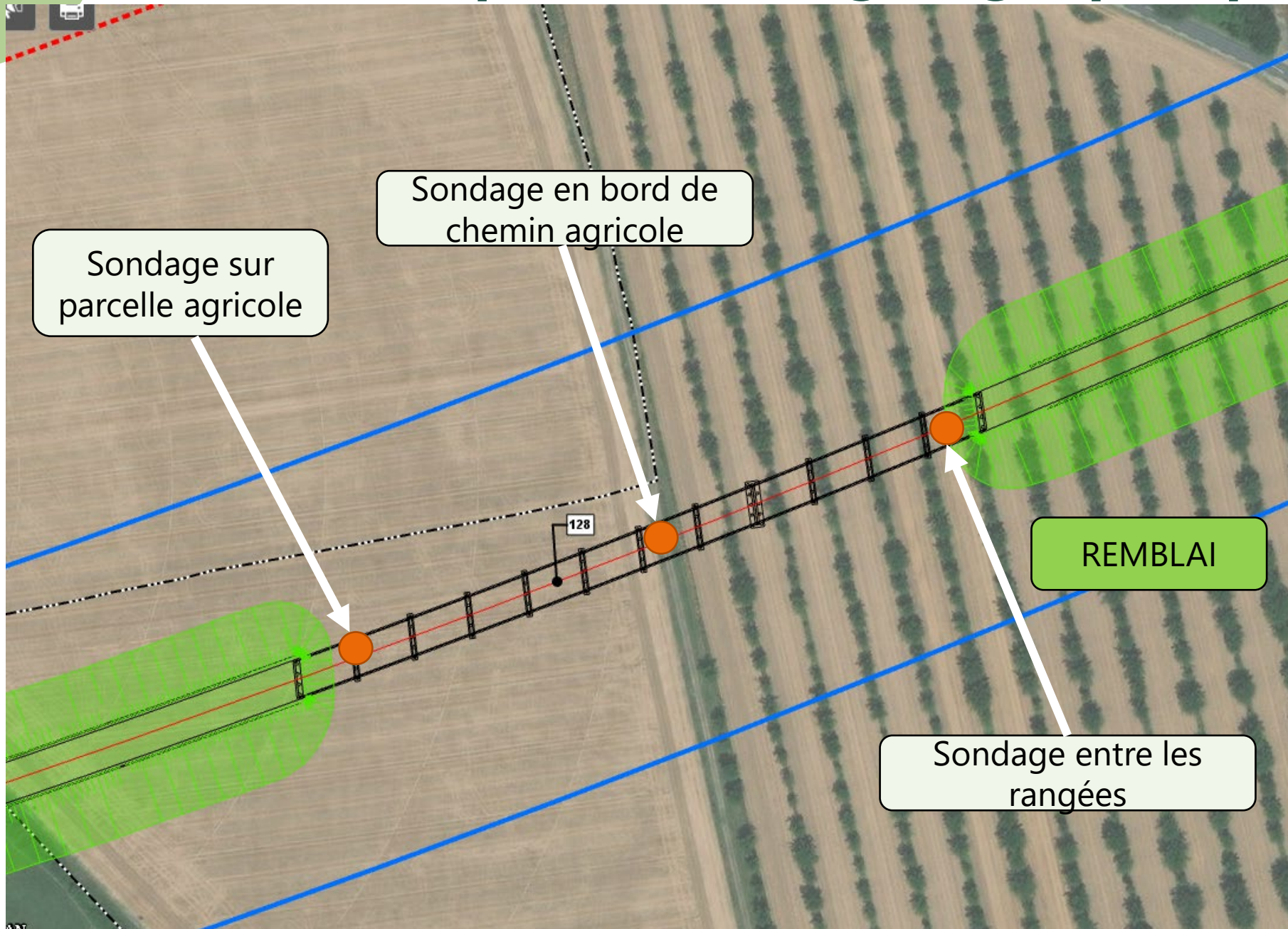
Eviter les habitations et les cultures

Implantation de moindre impact pour la faune et la flore – yc pour les accès au site de sondage

Maintien de la biodiversité

Protection des eaux souterraines et de surface

# Le choix de l'implantation géographique



# 3

# LES TRAVAUX DE SONDAGES

# Travaux de sondages et type de matériel

Sondages carottés



Sondages à la tarière



- Machines de gabarit moyen sur chenille ou sur pneu positionnée au-dessus du point de sondage
- Profondeur variable
- Appréciation de l'hétérogénéité des sols
- Prélèvement d'échantillons pour des essais en laboratoire



Sondages pénétrométriques



Sondages à la pelle

# Travaux de sondages et type de matériel

## Piézomètres

- ✓ Implanter lors d'une opération de sondage carotté
- ✓ Situé généralement en bordure de chemin pour ne pas gêner
- ✓ Suivi régulier du niveau d'eau de la nappe d'eau souterraine
- ✓ Mise en œuvre réglementée et prévue uniquement en 2025



# LES DEMARCHES

# FONCIERES

# ET LES INTERVENANTS

# SUR SITE

# 4

# Les intervenants sur site



LE MAITRE D'OUVRAGE  
SNCF RESEAU

Supervise  
l'ensemble des  
opérations



L'OPERATEUR  
FONCIER

L'opérateur foncier, l'entreprise  
et l'écologue rédigent les états  
des lieux avec les  
propriétaires/exploitants



PROPRIETAIRE  
EXPLOITANT



LE MAITRE  
D'OEUVRE

Le MOE contrôle les travaux  
et la remise en état des terrains

Ecologue



Pédologue

L'entreprise soumet au MOE un  
plan d'intervention (moyens,  
planning, méthodes)



L'ENTREPRISE  
TRAVAUX

Sécurise le  
chantier

# Mode opératoire pour les démarches foncières

Etat des lieux préalable : RDV individuel (propriétaires et exploitants)

Période globale de réalisation des sondages

Etat des lieux de sortie : évaluation des dégâts, calcul des indemnités  
Au plus tard 15 jours après sondage

Mise en paiement des indemnités  
3 mois après signature

Etat des lieux contradictoire et convention d'occupation temporaire signés

Etat des lieux contradictoire de sortie et bulletin indemnitaire signés





LIGNE NOUVELLE  
**Montpellier  
Perpignan**

**1** MONTPELLIER ↔ BEZIERS

**5**

# LE PROTOCOLE INDEMNITAIRE

# Protocole indemnitaire

## relatif aux travaux d'études, de topographie, de sondages géotechniques et hydrogéologiques

Il encadre la réalisation des investigations et sondages du projet LNMP sur les terrains agricoles.

### **Objectifs :**

- Prendre en compte le plus de situations de dégâts possibles
- Prévoir la meilleure et plus juste indemnisation possible en fonction :
  - Des spécificités culturelles du département héraultais
  - De la culture en place et de sa conduite
  - De la valorisation de la culture

# Protocole indemnitaire

relatif aux travaux d'études, de topographie, de sondages géotechniques et hydrogéologiques

A pour objet de :

Cadre amiable

**Déterminer la procédure à suivre dans le but de limiter les dommages**



*Définition des accès et des zones de travail*

*Engagements du maître d'ouvrage concernant le déroulé des travaux*

# Protocole indemnitaire

relatif aux travaux d'études, de topographie, de sondages géotechniques et hydrogéologiques

A pour objet de :

Cadre amiable

## Préciser les modalités des négociations en vue des autorisations d'occupation



*Documents d'entrée et de sortie sur les terres agricoles (états des lieux d'entrée et de sortie, Convention d'Occupation Temporaire)*



*Commission de conciliation avec des représentants du monde agricole et forestier et SNCF Réseau pour trouver des solutions en cas de litiges*

# Protocole indemnitaire

relatif aux travaux d'études, de topographie, de sondages géotechniques et hydrogéologiques

A pour objet de :

Cadre amiable

**Définir les modalités d'indemnisation des dommages occasionnés**

# Postes indemnitaires

Indemnités calculées d'après le **barème inter-départemental de dommages aux cultures 2023-2024**

L'indemnité comprend plusieurs éléments :

- Temps passé
- Perte de récolte réelle
- Trouble d'exploitation
- Reconstitution physico-chimique et déficit sur récoltes futures
- Reconstitution des plantations (cultures pérennes ou semi-pérennes)

Exprimée en **€/m<sup>2</sup>** pour les cultures annuelles et **en €/arbre ou cep** pour les cultures pérennes



Indemnités  
majorées de 10%



Indemnités  
majorées de 40%

Indemnisation par le maître d'ouvrage dans les 3 mois suivant la signature de l'état des lieux de sortie des travaux

# Facteurs pris en compte pour les cultures en place

Indemnisations	
Cultures annuelles	Cultures pérennes
<p>3 types de dommages = 3 degrés d'indemnisation</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Destruction simple</li> <li>2) Dégâts importants</li> <li>3) Dégâts très importants</li> </ol>	<p>Prise en compte de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'âge de la plantation</li> <li>- La densité de la plantation</li> <li>- Irrigation ou non</li> </ul> <p style="text-align: center;">=</p> <p>Perte de récolte réelle majorée (du fait de la concurrence entre les nouveaux et les anciens plants)</p> <p>+</p> <p>Indemnités de reconstitution du végétal en fonction de son âge</p> <p>+</p> <p>Trouble d'exploitation</p>
<p>+ Indemnités forfaitaires permettant de reconstituer le sol (± importantes en fonction du dégât)</p>	

Justificatif(s) à fournir : CVI, déclaration de récolte, facture d'achat de plants, inventaire verger

# Facteurs pris en compte pour les dégâts au sol

Indemnité dépend d'un **barème forfaitaire**

Montants correspondant à la remise en état de la structure et de la fertilité du sol, en fonction :

- Du type d'investigation réalisée :
  - Forage
  - Traces et ornières liées aux passages de véhicule
  - Tassements
- De la taille du dégât


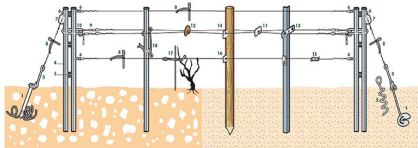


*NB : Pour déterminer l'indemnité dans les cas particuliers non prévus au protocole, la commission de conciliation pourra être saisie ou un expert agricole qui sera à la charge du MOA.*



# Cas spécifique des dégâts impactant la viticulture



Valorisation (€/hL)

Vigne	Total en euros par cep
VSIG	 <p>Age de la vigne</p>
IGP	
AOP 1	
AOP 2	 <p>Gobelet / palissage</p>
AOP 3A	
AOP 3B	
Bouteille IGP	<p>Dégât dans le sens ou en travers du rang</p> 
Bouteille AOP 1	
Bouteille AOP 2	 <p>Irrigation</p>
Bouteille AOP 3A	
Bouteille AOP 3B	

# Equipements spécifiques pérennes

## (après autorisations)

- Piézomètre dans la parcelle agricole
- **Indemnisation forfaitaire** 3 mois après l'installation de l'équipement puis paiement d'un forfait tous les 4 ans



# Autres dégâts

## Clôtures pour animaux

Forfait couvrant le prix du matériel et de la main d'œuvre de pose (€/mètre linéaire)

Si clôture spécifique : présentation de 2 devis, choix du plus compétitif

## Haie à fonction de brise-vent ou agro-environnementale

Forfait couvrant le prix de reconstitution et la dépréciation de la culture occasionnée dans la zone soumise au vent

## Infrastructures d'irrigation

Présentation de 2 devis, choix du plus compétitif



LIGNE NOUVELLE  
**Montpellier  
Perpignan**

**1** MONTPELLIER ↔ BEZIERS

# TEMPS D'ÉCHANGES

# Les outils d'information et de contact

## Nouveau site internet

Toute l'information sur le projet

[www.ligne-montpellier-perpignan.com](http://www.ligne-montpellier-perpignan.com)

## Contact

Pour toute demande de contact

[info@lalignenouvelle.com](mailto:info@lalignenouvelle.com)

**Chris DUBOIS**  
**06 67 52 75 64**  
[cmdubois@systra.com](mailto:cmdubois@systra.com)

## Plaquette

*L'essentiel du projet*



## Fiches thématiques

*Tout comprendre*

- ↔ Phase 1
- ↔ Interventions préparatoires
- ↔ Acquisitions foncières
- ↔ Insertion paysagère
- ↔ Bruit ferroviaire
- ↔ Eau et transparence hydraulique





**MERCI DE VOTRE ATTENTION**